

Annick GREMY

Mairie de GRIÈGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 001-210101796-20260320-202624-DE

SLO

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MARS 2026
2026 / 24**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BEN Fabien, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GREMY Annick, Mme GUERBER Karine, M. KASLANI Mohammed, M. LAMPS Arnaud, M. LARGE Eric, M. LAURENT Thierry, M. LORIN Christian, Mme MOLARD Cindy, M. PASQUIER Olivier, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile, Mme SANJUAN Catherine.

Excusées : Mmes MOLARD CHEVALIER Lydie (procuration donnée à Mme MOLARD Cindy) et CAZABON Laurence (procuration donnée à Mme SAN JUAN Catherine).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Désignation d'un délégué pour représenter la commune au sein de l'assemblée des communes actionnaires de la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain)

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune de Grièges est actionnaire de la SEMCODA avec 34 actions. La commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires.

Cette assemblée spéciale se réunira pour désigner parmi les délégués de communes actionnaires les administrateurs qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEMCODA. Elle se réunira également pour la présentation du rapport annuel et les éventuelles modifications de statuts de la SEMCODA.

Le délégué devra présenter au moins une fois par an au Conseil Municipal un rapport écrit portant notamment sur l'activité de la société.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant que Maire, elle représente la commune aux différentes assemblées générales de la SEMCODA et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Thierry LAURENT comme représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.